

Compte-rendu de la séance du mardi 12 octobre 2021

Le douze octobre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de M. Bruno OLIVIERI, Maire.

Étaient présents : Bruno Olivier, Hélène MEUNIER, José TARQUINI, Florence ROUX, Réjane BARON, Marie-Andrée DRACS, Arnaud GUIGON, Viviane FESQUET-LEBEAU, Daniel GAUTHIER, Bérengère STEMPELET, Joël COURTES, François PEREZ, Stephan BERTO, Odon ABBAL, Laetitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT.

Absents excusés : Camille SOUVANT donne procuration à José TARQUINI, Laurent VIGOUROUX donne procuration à Arnaud GUIGON, Liliane CAMPLAN donne procuration à Marie-Andrée DRACS, Elise LAURENT donne procuration à Bruno OLIVIERI, Michel BESSET donne procuration à Sylvie CREGUT, Cyril MOH donne procuration à Laëtitia GIBERGUES.

Absents : Claude FERRAULT, Gérard SALTET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne d'Hélène MEUNIER.

M. le Maire prend la parole à 18h00.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021 n'appelle aucune observation. Il est voté à la majorité.

Délibération adoptée à la majorité, avec 5 absentions : Laëtitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT, Odon ABBAL, Michel BESSET, Cyril MOH.

1°) Élection d'un adjoint au poste vacant.

Le poste de 4ème adjoint, qui était occupé par Claude FERRAULT, est à pourvoir suite au précédent conseil municipal. En effet, l'élection doit avoir lieu dans les 15 jours suivant la vacance. Arrivée de Marie-Aude BONNEL à 18h06.

Le maire demande qui est candidat. Stéphane BERTO se porte candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Arrivée de Lydie CALAFAT à 18h08.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Les opérations de dépouillement sont faites.

Résultats du vote :

Votants : 25

Blancs et nuls : 6

Exprimés : 19

Stephan BERTO : 19 voix.

Stéphane BERTO est élu 4ème adjoint.

2°) Consultation Étude Maîtrise d'œuvre Aménagement Route de Ganges

L'étude de pré-faisabilité a été remise à la commune et au Conseil départemental. Elle pose comme grands principes la création d'un giratoire au niveau de La Croisette et un îlot sécurisé avec doublement de la voie. Il s'agit désormais de lancer une consultation. Sylvie CREGUT demande quel sera le parcours de ce cheminement sécurisé.

Bruno OLIVIERI répond que l'étude le définira. Le cheminement ira jusqu'au Chemin de l'Esprit, hors agglomération. Il faudra donc faire des choix budgétaires, procéder par phasages, en fonction

des estimations financières apportées par l'étude. La section incompressible sera celle située entre les deux ronds-points.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Consultation Maîtrise d'œuvre Programme Croix-Haute : Réseaux, Aménagement Urbain et Voie Verte Urbaine.

Le maire explique que ce projet concerne les réseaux qui seront repérés et inventoriés, l'idée étant créer un réseau séparatif, mais aussi la réfection de la voirie et la partie de la voie verte urbaine allant du Pont de Secours jusqu'au délaissé départemental situé sur l'ancienne Route de Ganges.

Les riverains ont été consultés de façon à faire émerger les difficultés récurrentes sur le quartier de Croix-Haute. Sur la partie « Faubourg », il existe un alternat problématique. Durant l'étude, un aménagement provisoire d'îlots sera installé en phase de test. L'étude définira comment raccorder la voie verte urbaine à Croix-Haute et comment lui faire traverser la pénétrante D999.

Sylvie CREGUT dit qu'elle n'a pas été consultée en tant qu'habitante de Croix-Haute et demande comment les habitants seront associés ?

Bruno OLIVIERI répond que comme cela s'est fait pour le quartier de Fondeville, tous les habitants pourront exprimer leur point de vue, leurs problèmes et leurs attentes. Il y a en effet de nombreuses plaintes concernant des difficultés dues à l'alternat, certains résidents étant empêchés de rentrer leur véhicule dans leur garage. Les habitants seront consultés sur le dispositif provisoire.

Sylvie CREGUT évoque la question de la sécurité dans tout le quartier, notamment les excès de vitesse et demande si ce sujet sera compris dans l'étude.

Bruno OLIVIERI répond négativement. Toutefois, si de légers aménagements doivent être apportés sur la partie allant du restaurant l'Oasis au rond-point de la Route de Nîmes, où les réseaux ont été refaits, cela sera fait également. La commune sera accompagnée par l'Agence Technique Départementale pour étudier la liaison avec la voie verte urbaine. En lien avec le projet mentionné dans la délibération précédente, la réflexion portera jusqu'à la jonction de la voie urbaine et de la voie verte, au niveau de Courrégès.

Un dossier futur dédié à la sécurité pourra aussi être déposé dans le cadre des amendes de police, notamment sur la sortie des commerces de proximité.

Sylvie CREGUT demande pourquoi ne pas traiter le problème de la sécurité globalement (stationnement, excès de vitesse, sens de circulation...). Elle pense que morceler la problématique n'est pas satisfaisant.

Bruno OLIVIERI répond qu'une réflexion globale pourra être conduite dans le cadre d'un « contrat territorial » départemental. Cette question sera évoquée lors de l'élaboration du budget communal.

Sylvie CREGUT ajoute que de nombreux véhicules empruntent les parkings des commerces de proximité comme raccourci pour éviter le rond-point de la Route de Nîmes, parfois à vive allure.

Bruno OLIVIERI répond qu'il s'agit d'un espace privé. Délibération adoptée à l'unanimité.

4°) Appellation des Voies et Rues

La voie située à proximité de la Route de Ganges, en face du commerce de matériaux, n'est pas nommée. Il est proposé de la nommer : Impasse de la Croisette. Délibération adoptée à l'unanimité.

5°) Désignation des délégués municipaux dans les commissions intercommunales.

Un tableau nominatif est sur la table des élus. Le maire lit l'intitulé de toutes les commissions. L'intercommunalité délibérera sur ces propositions lors du prochain conseil communautaire, fin octobre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18h40.